

**1 – Opérations de recensement de la population « Rémunération des agents recenseurs »**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide du recrutement de 4 agents recenseurs. Il fixe la rémunération de ces agents à 1,80 € brut par bulletin individuel et 1.20 € brut par feuille de logement.  
Leurs frais de déplacement sont à la charge de la Commune.

**2 – Constitution de provisions pour créances douteuses**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, constitue une provision de 30996.16 € pour dépréciation d'actif circulant au budget principal 2021.

**3 – Convention relative à l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers relevant de la Caisse Nationale de Retraite des Agents de Collectivité Locale (CNRACL)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

**4 – Vente d'une parcelle du lotissement communal « Le Georgipolitain » - AB 598 – 336 Rue de la Métairie**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la vente de la parcelle AB 598 du lotissement « Le Georgipolitain » d'une superficie de 447 m2 au prix ttc de 41571 Euros

**5 - Gratuité de l'adhésion à la Bibliothèque municipale**

A 1 abstention, 11 voix pour, le Conseil Municipal, décide de la mise en place de la gratuité à la bibliothèque.

**6 – Décision modificative budget 2021**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la décision modificative n°5 du budget principal de la commune.

**7 – Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour l'adhésion annuelle à la bibliothèque municipale, le remboursement des livres empruntés et les dons**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de la suppression de la régie de recettes de la bibliothèque municipale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**8 – Dépenses d'investissement – budget principal – ouverture par anticipation**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte les autorisations d'engagement de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 22 745 Euros pour le budget 2022.

**Décisions du Maire :**

13/2021 – Renonciation aux droits de préemption urbain

14/2021 – Demande de subvention au titre de la DETR 2022

15/2021 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds d'aide aux petites communes « Grosses réparations et constructions locaux scolaires du 1<sup>er</sup> degré »

16/2021 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds d'aide aux logements communaux à loyer libre – logt 101 Rue des Distilleries

17/2021 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Aide aux logements communaux à loyer libre – logt 159B Rue Leopold et Jules Bayle

18/2021 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds d'aide aux petites communes – Zinguerie salles municipales



Affiché le 18 janvier 2022

Le Maire,

Jean GORIOUX